Pour apprendre et tout comprendre d'une pratique sportive ouverte à tous et simple à mettre en œuvre au sein d'une association sportive.

TOUT SAVOIR SUR...

Tennis de table handisport

2015

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

Ce livret a été construit avec l'idée que tous les acteurs de la sphère du tennis de table puissent acquérir un certain nombre d'informations spécifiques à la pratique handisport. Son objectif majeur sera de vous apporter les conseils nécessaires pour vous lancer dans l'aventure. Grâce à ce livret, vous allez pouvoir aussi tester vos connaissances et évaluer ainsi votre culture générale dans le domaine du handicap moteur et sensoriel.

Sommaire

04 Testez votre niveau de connaissances sur le mouvement handisport

05 Le tennis de table dans le monde

07 Savoir identifier les pratiquants

11 La pratique sportive

13 Les intérêts de la pratique handisport au sein d'un club valide

15 Le point de vue d'un dirigeant et entraîneur

17 La relation FFTT - FFH

19 Pourquoi s'affilier à la FFH ?

21 La classification des pratiquants

23 Catégories de handicap

25 Un matériel adapté

27 Des accessoires indispensables

29 Les réglementations

31 Techniques et tactiques de jeu

33 La formation

35 Informations pratiques, sources et bibliographie

Ont contribué à la réalisation de ce livret :

× Sébastien MESSAGER, directeur sportif F.F.H.
× Clément GADEA, entraîneur référent et C.T.F.R. Ile de France.
× Olivier SIMAO, entraîneur référent et C.T.F.R. Rhône alpes.
× Yannick MORVANT, référent formation et ancien entraîneur équipe de France debout.
× Christophe DURAND, entraîneur équipe de France et double champion paralympique C5
× Philippe THOMAS, Médecin classificateur international

Testez votre niveau de connaissance du mouvement handisport

Plusieurs réponses possibles

1

La fédération française handisport est :
× Unisport × Multisports × Affinitaire

2

Les pratiquants de la FFH peuvent être :
× Déficients moteurs × Déficients visuels
× Déficients auditifs × Déficients mentaux

3

Peut on jouer à la F.F.T.T. et la F.F.H. avec la même licence « compétition » ?
× Oui × Non
× Oui sous certaines conditions

4

Peut on entraîner une personne en situation de handicap sans diplôme ou certification spécifique handisport ?
× Oui × Non
× Oui sous certaines conditions

5

Qui sélectionne les membres de l'équipe de France de tennis de table handisport aux jeux paralympiques ?
× La F.F.H. × La F.F.S.A.* × La F.F.T.T.
× Le C.N.O.S.F.** × Le C.P.S.F.

6

Quel est le classement FFTT de notre meilleur joueur en fauteuil ?
× 8 × 11 × 14 × 17

7

Qui sélectionne les membres de l'équipe de France de tennis de table handisport aux Championnats d'Europe et du monde ?
× La F.F.H. × La F.F.S.A.
× La F.F.T.T. × Le C.N.O.S.F.
× Le C.P.S.F.

* Fédération française du sport adapté
** Comité paralympique et sportif Français

Réponses : 1. Multisports ; 2. Déficients moteurs, visuels et auditifs 3. Non ; 4. Oui ; 5. le CPSF ; 6. Florian Merrien en classe 3 est 17 ; 7. La FFH.

Questions spécifiques au tennis de table handisport

1. Doit-on s'attacher les pieds au fauteuil pour jouer?
× a. Oui × b. Non
× c. Le choix est libre

2. Peut-on se sangler le bassin au fauteuil pour éviter de tomber dans une action de jeu ?
× a. Oui × b. Non

3. Peut-on servir court dans le jeu fauteuil?
× a. Oui × b. Non

4. Peut-on servir « rétro » dans le jeu fauteuil?
× a. Oui × b. Non

5. Peut-on servir sortant sur les côtés dans le jeu fauteuil?
× a. Oui × b. Non

6. En double fauteuil, peut-on jouer la balle qui arrive dans la zone de son partenaire sans utiliser la règle d'alternance?
× a. Oui × b. Non

7. En double (paire avec un fauteuil et un debout contre deux debouts), peut-on jouer la balle qui arrive dans le camp de son partenaire pour la paire mixte?
× a. Oui × b. Non

8. Dans une action de jeu, peut-on changer la raquette de main pour les joueurs debouts ayant un problème de déplacement latéral?
× a. Oui × b. Non

9. Dans le jeu fauteuil, peut-on toucher la table avec :
× a. La main opposée à la raquette
× b. La main qui tient la raquette

10. Faut-il un fauteuil de sport spécifique pour pratiquer le tennis de table ?
× a. Oui × b. Non

11. Puis-je avoir une bande élastique ou un autre système pour tenir ma raquette si cela m'est impossible ?
× a. Oui × b. Non

12. En fauteuil, si on me sert sortant sur les côtés et que je ne peux pas toucher la balle :
× a. Je perds le point
× b. Je gagne le point car c'est interdit
× c. Le service est à refaire

13. Le tennis de table pour les déficients visuels existe ?
× a. Oui × b. non

14. Les personnes sourdes peuvent elles jouer au sein de la FFH ?
× a. Oui × b. Non

15. En fauteuil, les pieds peuvent-ils toucher le sol sur une action de jeu ?
× a. Oui × b. Non

Réponses : 1. c ; 2. a ; 3. a ; 4. b ; 5. b ; 6. a ; 7. a ; 8. a ; 9. b ; 10. b ; 11. a ; 12. c ; 13. b ; 14. a ; 15. b

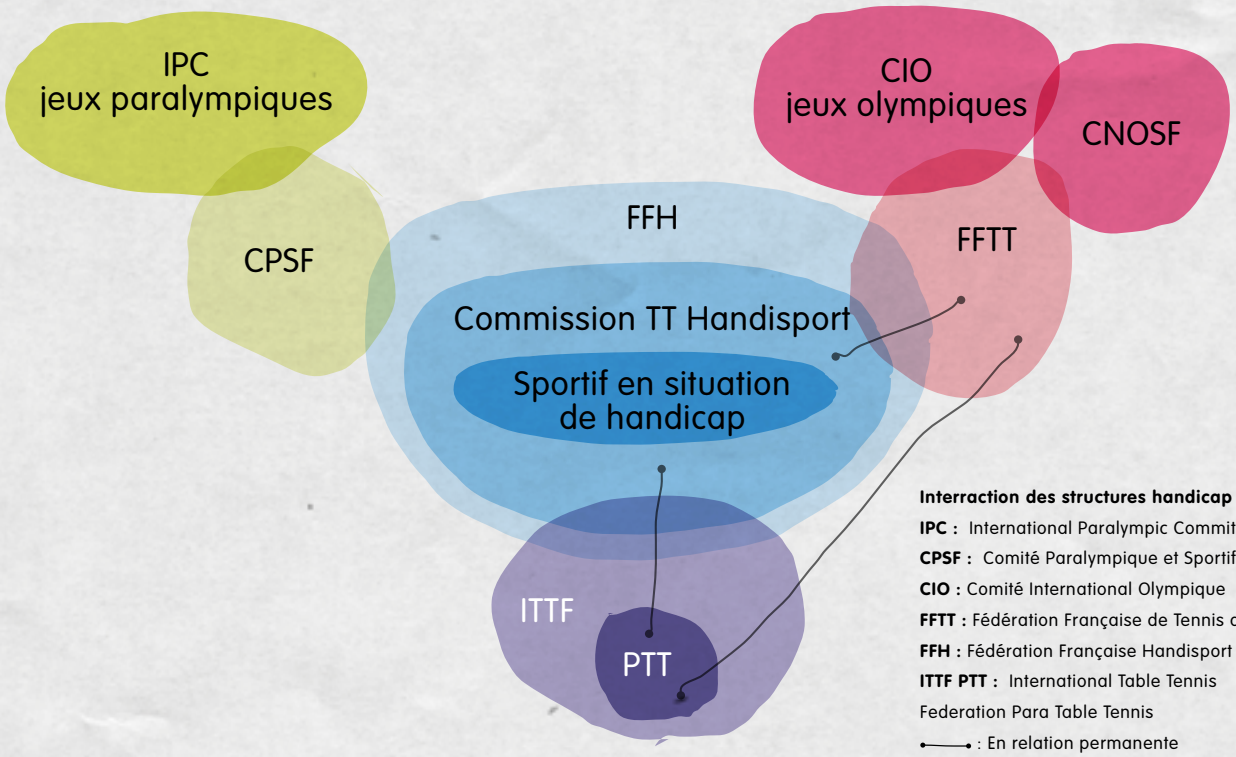

Interraction des structures handicap existantes

IPC : International Paralympic Commitee

CPSF : Comité Paralympique et Sportif Français

CIO : Comité International Olympique

FFTT : Fédération Française de Tennis de Table

FFH : Fédération Française Handisport

ITTF PTT : International Table Tennis Federation Para Table Tennis

: En relation permanente

Le tennis de table dans le monde

La Fédération Française Handisport c'est :

- 35000 licenciés
- 1500 associations
- 300 athlètes sur la liste de haut niveau du ministère
- Des clubs multisports et des sections unisports
- 26 comités régionaux
- 86 comités départementaux
- 3 sports prioritaires jusqu'à Tokyo 2020: le tennis de table, la natation et l'athlétisme.
- 18 sports de compétition paralympiques
- 20 sports de compétition non paralympiques
- 10 sports de nature et de loisirs
- 25 équipes de France

Tous les sports de la FFH sont gérés sous forme de commissions sportives

La composition de la commission diffère selon la taille de la discipline.
La commission fédérale de tennis de table handisport c'est :

- Un directeur sportif
- Un directeur sportif adjoint en charge du haut niveau
- 4 entraîneurs de l'équipe de France
- 3 entraîneurs jeunes
- 1 juge arbitre international
- 1 responsable des inscriptions aux tournois internationaux

× 1 comptable international
× 1 traductrice
× 1 kinésithérapeute
× 1 ostéopathe
× 1 médecin
× 1 classificateur
× 1 représentant des joueurs et joueuses
× 1 accompagnateur des organisateurs
× 1 responsable des championnats de France
× 1 responsable du critérium fédéral
× 1 responsable de la formation
× 1 responsable jeunes

Le directeur sportif et son équipe proposent, gèrent et contrôlent la pratique sur le territoire.
La commission gère le sport de loisir et de compétition.

Au sein du sport de compétition, le haut niveau tient une part importante dans l'histoire de notre mouvement.
Depuis 2000, l'équipe de France de tennis de table handisport a obtenu :

× 59 titres Européens pour 159 médailles récoltées
× 16 titres mondiaux pour 52 médailles récoltées
× 13 titres paralympiques pour 51 médailles récoltées.

Résultats de l'équipe de France, au cumul des médailles en simple et par équipe

Championnat du monde

2002 : 1er	**2006 :** 5e	**2010 :** 3e	**2014 :** 4e

Championnat d'Europe

2001 : 1er	**2003 :** 1er	**2005 :** 1er	**2007 :** 1er	**2009 :** 1er	**2011 :** 1er	**2013 :** 3e

Jeux paralympiques

2000 : 1er	**2004 :** 4e	**2008 :** 2e	**2012 :** 13e

Depuis 2008, il y a une explosion des investissements humains et financiers de toutes les nations fortes ou émergentes. Notre sport devient de plus en plus « professionnel ».Il demande actuellement la même rigueur que dans le milieu valide.

À l'inverse de ce qui se dit et se fait dans le milieu valide, l'âge dans la pratique handisport n'est pas un point primordial surtout pour les joueurs en fauteuil. Cela l'est de moins en moins pour les joueurs debouts. Il est donc tout à fait possible d'avoir une pratique compétitive de bon voir de haut niveau en démarrant la pratique tardivement.

Étude de l'âge moyen dans le top 8 mondial par classes (ITTF PTT janvier 2012)

Femme

C1.2 : 42 ans	C3 : 31 ans	C4 : 34 ans	C5 : 36 ans	C6 : 36 ans	C7 : 25 ans
C8 : 27 ans	C9 : 23 ans	C10 : 24 ans			

Homme

C1 : 36 ans	C2 : 37 ans	C3 : 33 ans	C4 : 31 ans	C5 : 35 ans	C6 : 28 ans
C7 : 30 ans	C8 : 22 ans	C9 : 31 ans	C10 : 27 ans		

Classement FFTT de nos meilleurs sportifs

Classe 1 : Jean François DUCAY : 8	Classe 2 : Fabien LAMIRAULT: 12
Classe 3 : Florian MERRIEN : 17	Classe 4 : Maxime THOMAS : 16
Classe 5 : Nicolas SAVANT AIRA : 15	Classe 6 : Bastien GRUNDELER : 16
Classe 7 : Kevin DOURBECKER : 18	Classe 7 F : Anne BARNEOUD : 9
Classe 8 : Thomas BOUVAIS : 868e Français	Classe 8 F : Thu KAMKASOMPHOU : 15
Classe 9 : Cédrik CABESTANY : 232e Français	Classe 10 : Mathéo BOHEAS : 455e Français

Savoir identifier les pratiquants

En France, La loi du 11 février 2005 fait référence. Reportez vous à celle-ci si vous souhaitez avoir des compléments d'informations.

Définition du handicap

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

La reconnaissance du handicap

La reconnaissance nécessite une demande de la personne handicapée, ou de ses parents ou tuteurs et ouvre droit à des prestations spécifiques.
La reconnaissance du handicap est confiée aux commissions départementales des droits et de l'autonomie pour personnes handicapées (CDAPH) depuis la loi de 2005.

Les « types » de handicap reconnus

Pour beaucoup le handicap, c'est ça :

Mais en réalité c'est bien souvent…

Déficience motrice

Déficience visuelle

Déficience auditive

Déficience psychique

Pour simplifier l'explication, nous retiendrons 3 familles de handicap

Le handicap mental

Le handicap dit mental recouvre deux types de déficiences :

- les déficiences intellectuelles
- les déficiences psychiques

Le handicap physique

Le handicap physique se divise en trois grandes catégories :

- les déficiences motrices
- les déficiences visuelles
- les déficiences auditives

Le polyhandicap

Il s'agit de l'association de déficiences motrice et intellectuelle sévères associées éventuellement à d'autres déficiences, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie.

La tentation d'établir une cartographie des différentes déficiences est réductrice, mais elle permet de donner un premier éclairage simplifié sur la diversité du handicap : moteur, auditif, visuel, mental, psychique.

Quelques chiffres clés en France

- Près de **6 millions** de personnes handicapées
- Sur 38 millions d'actifs, **1,5 millions** ont une reconnaissance administrative de leur handicap
- L'accessibilité, c'est **12 millions** de personnes concernées
- **80%** des handicaps sont non visibles
- **85%** des handicaps sont acquis après l'âge de 15 ans.
- En 2007, **5 182 000 personnes** ont un handicap auditif, dont 303 000 souffrent d'une déficience auditive profonde ou totale.
- **298 361 élèves** « handi » étaient scolarisés en 2012
- Environ **600 000 personnes** sont paraplégiques, tétraplégiques ou hémiplégiques.
- Seules **370 000 personnes** utilisent un fauteuil roulant
- **Environ 4 % des personnes malvoyantes sont aveugles** (60 000).
- **Moins de 2 % des malentendants ou sourds** utilisent le langage des signes (100 000)

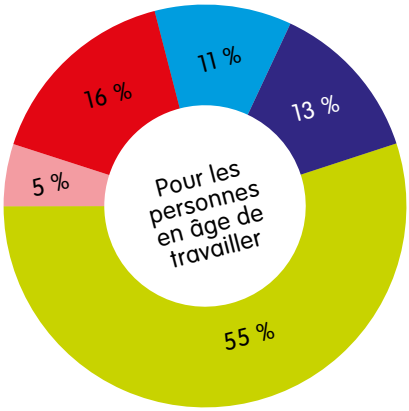

- **Sensoriels :** mal entendant, sourd, mal-voyant, aveugle…
- **Moteur :** cont. 4% en fauteuil
- **Autres :** diabète, épilepsie, cancer, sida, maladies cardiaques, asthme, bégaiement, nanisme, hernies discales, obésité…
- **Intellectuel**
- **Psychique :** dépression, névrose, troubles bi-polaires…

Quelques définitions

Le handicap moteur

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Le handicap visuel

Il concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes.

Le handicap auditif

La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Ces personnes utilisent la langue des signes et la lecture sur les lèvres pour communiquer.

Le handicap psychique

Aucune définition exhaustive n'est possible, d'autant que la terminologie psychiatrique (névrose, psychose…) est seulement maîtrisée par les psychiatres. Néanmoins on peut retenir que les personnes atteintes de difficultés d'ordre psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire, à certains moments, par des comportements déroutants pour les autres, car éloignés des conduites convenues et habituelles.

La déficience intellectuelle

C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition. Les incapacités qui en découlent peuvent avoir des degrés différents et perturber l'acquisition de la mémorisation des connaissances, l'attention, la communication, l'autonomie sociale et professionnelle, la stabilité émotionnelle et le comportement…

Les maladies invalidantes

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie…) peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Questions-tests de vos connaissances

1. En France, combien de personnes se déclarent-elles victimes d'une déficience ?

- × a. Une personne sur quatre
- × b. Une personne sur dix
- × c. Une personne sur vingt-cinq

Réponse

a - Selon une enquête de l'Insee, publiée en 2002, 12 millions de Français – soit plus d'une personne sur quatre – se déclarent victimes d'une déficience.

2. La plupart des handicaps sont acquis :

- × a. À la naissance
- × b. Suite à des accidents du travail
- × c. À cause du vieillissement

Réponse

c - Le vieillissement et les maladies non professionnelles survenant en cours de vie constituent la première cause de handicap (46 % des cas). Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont à l'origine de 17 % des déficiences. Seulement 15 % des handicaps sont acquis à la naissance ou pendant l'enfance.

3. Parmi les personnes souffrant d'une déficience motrice, combien se déplacent en fauteuil roulant ?

- × a. 53 %
- × b. 12 %
- × c. moins de 5 %

Réponse

c - En France, plus de 8 millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, de la plus légère (rhumatisme, arthrose) à la plus lourde (hémiplégie, paraplégie, tétraplégie). Seules 370 000 personnes se déplacent en fauteuil roulant soit moins de 5%.

La pratique sportive

Les valeurs du sport

- Valeur rééducative (retrouver ses capacités physiques)
- Valeur récréative
- Valeur éducative (entretien des potentiels physiques et psychologiques, prévention des risques, gestion d'une vie physique autonome)
- Valeur sociale (moment où la personne oublie la différence, où l'on parle d'autres choses)
- Valeur de réadaptation (remettre en condition d'apprendre)
- Valeur compensatoire (redéfinir la mobilité de la personne par contournement des impasses fonctionnelles)
- Valeur hédonistique (expérimenter son corps)
- Valeur compétitive (confrontation aux autres et à soi même)

Dans un établissement de rééducation, le sport permet d'évacuer l'agressivité dans les moments difficiles et durant la période de deuil.

Les avantages du tennis de table pour les pratiquants

Le tennis de table est une activité ludique qui se pratique aussi bien en loisir qu'en compétition.
Outre les intérêts sociaux, psychologiques ou physiologiques, il est l'un des sports les plus accessibles.
En effet, l'activité est facilement adaptable, même pour les handicaps les plus importants.

- Le tennis de table est un sport qui ne nécessite pas une mise en place importante et peu de matériel.
- Il est facile d'accès et peu onéreux.
- Il peut se pratiquer de façon ludique à tous les niveaux.
- C'est une activité qui se pratique toute l'année.
- Les risques d'accidents sont extrêmement limités

Pour les compétiteurs, une majorité des joueurs évolue en même temps au sein de la FFTT et de la FFH.

Le tennis de table permet cette mixité en donnant aux personnes en situation de handicap la possibilité de pratiquer contre des valides et de se confronter aux joueurs ayant un handicap similaire, renforçant ainsi le sentiment de « jouer à armes égales ».

Les avantages sur le plan physique et physiologique

Le tennis de table est un sport qui améliore la coordination des membres supérieurs et inférieurs. Il développe la motricité fine et l'habileté en général en évitant ainsi la rétractation musculaire.
La vitesse, la force, l'endurance et la souplesse s'acquièrent au fur et à mesure de la pratique. Il développe la capacité respiratoire et le travail cardio-vasculaire.
Cette pratique est peu sujette aux blessures.

Les avantages sur le plan psychologique et sociologique

C'est un sport qui peut se pratiquer individuellement, en double et par équipe.
Le jeu améliore la concentration, la maîtrise des émotions et la confiance en soi.
Il permet une sociabilisassion et une intégration rapide dans un groupe.
La pratique régulière permet d'acquérir les techniques spécifiques du tennis de table et ainsi créer une valorisation rapide du pratiquant.

Les freins à la pratique handisport pour les dirigeants et les éducateurs

Lorsque que l'on se retrouve confronté pour la première fois à l'encadrement d'une personne en situation de handicap, il faut se poser plusieurs questions. Toutes ces interrogations résultent souvent d'une peur, d'un manque de connaissance du milieu, de craintes vis-à-vis du handicap ou de l'image du handicap.

- Ma structure est-elle accessible ?
- Y'a t-il du matériel nécessaire à la pratique ?
- Existe-t-il du matériel pédagogique spécifique?
- Puis-je entraîner si je ne connais pas le handicap ?
- La technique et la tactique sont-elles différentes de celles du milieu valide ?
- Les méthodes d'entraînements sont-elles identiques ?
- Peut-on intégrer des personnes handicapées lors de séances valides ?

Les freins à la pratique sont majoritairement d'ordre psychologique lors de la démarche d'accueil. Ensuite c'est le travail « normal » d'un éducateur sportif et d'un dirigeant de chercher des solutions à ces questions.

Toutefois, il semble essentiel de différencier la pratique loisir et compétitive dans les approches car les attentes sont diamétralement opposées.

- Pour la pratique en loisir, il n'y a pas de réel problème. La démarche d'apprentissage est identique à celle du milieu valide ayant pour finalité une progression souvent assez rapide. L'intégration dans un club valide se fait simplement.
- Pour la pratique en compétition, il faut se rapprocher au maximum des personnes qui ont des compétences spécifiques. L'accompagnement est obligatoire et individualisé par le biais de personnes formées. Dans un premier temps il est conseillé de venir voir une compétition handisport pour s'imprégner de la philosophie et mieux comprendre le public.

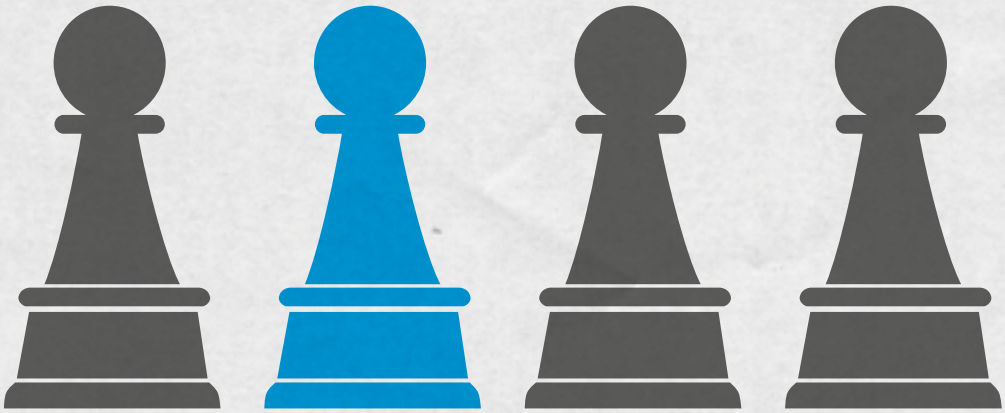

Les intérêts de la pratique handisport au sein d'un club valide

Le sport doit être vecteur d'intégration. Le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports met un accent fort sur les publics particuliers et incite les clubs sportifs à s'ouvrir à de nouveaux pratiquants.

Ainsi les dirigeants ambitieux ont le devoir d'ouvrir une réflexion autour de l'intégration du public handicapé au sein de leur structure. Bien sur, les intérêts ne sont pas les mêmes pour tous, mais les différentes rencontres avec les présidents d'associations sportives ayant une section handisport, ont permis de dégager certaines constantes :

Intérêt personnel

La mise en place d'une section handisport est souvent inhérente à une conviction forte quant à la mixité de la pratique sportive ; le « sport pour tous » est l'essence même de la motivation des dirigeants.

Intérêt éducatif

La présence de sportifs en situation de handicap a un véritable intérêt éducatif, notamment chez les jeunes. En effet la découverte de la différence permet de faire tomber certains tabous.

Mutualisation des ressources (matériel, entraînement,…)

Créer une section handisport nécessite peu d'adaptation pour un club. Les tables, les raquettes, les balles, le matériel pédagogique sont identiques et n'obligent donc pas forcément l'achat de matériel spécifique supplémentaire.
Les dirigeants, les entraîneurs et les bénévoles sont les mêmes, et l'investissement peut même être plus important du fait d'un sentiment d'accomplir une action citoyenne en faveur de ce public particulier.

Ouverture à de nouveaux publics

Dans le cadre de la politique de l'Etat et des directives du ministère, le « sport pour tous » et « l'ouverture du sport au public particulier » sont des priorités.
Ainsi la pratique handisport est une action soutenue par le CNDS et le tennis de table se doit d'être à la pointe de cette ouverture.
Pour les clubs valides, la mise en place d'une section handisport permet de compléter la palette d'actions de l'association d'une part, et d'autre part, à moindre mesure, permet une augmentation du nombre d'adhérents.

Une image positive de la structure

La mise en place d'une section handisport donne un élan nouveau au club valide :
En interne, cela donne un mouvement solidaire à certains bénévoles et permet à d'autres de s'investir sur des actions motivantes.
En externe, cela permet une mise en lumière du travail accompli par la structure en favorisant le contact auprès des autres clubs. Du point de vue des pouvoirs publics, l'action de l'association prend une dimension supplémentaire auprès de la commune sur qui rejaillit l'image positive d'une section handisport ; de plus, l'assise du club se voit confortée auprès des instances sportives locales.

Intérêts financiers

La pratique handisport étant une priorité du Ministère, de nombreuses actions peuvent recevoir le soutien financier des instances dirigeantes ; ainsi, les comités départementaux et régionaux de la FFH, les comités et ligues de la FFTT, les DDJSCS et DRDJS, les conseils généraux et régionaux, représentent de potentiels partenaires.
Les partenaires privés peuvent aussi être sollicités et sont fréquemment ouverts au soutien à la pratique, notamment lors d'organisation de compétitions officielles, pour autant que ces organisations soient d'excellente qualité.

Le point de vue d'un dirigeant et entraîneur

Maurice Gagno, responsable de la section handisport d'AULNAT dans le Puy de Dôme

Pourquoi as-tu mis en place une section handisport au sein du club ?
Tout d'abord, c'était par conviction. J'avais déjà vu du ping handi sur internet et je trouvais cela complètement dingue ; Les mecs se battent comme des lions… Un jour, deux joueurs se sont présentés au club pour essayer ; du coup j'en ai profité et j'ai monté ma structure. Cela me plait d'avoir des joueurs handi au club. Le sport, c'est bien pour tout le monde, non ?

Avez-vous eu des problèmes d'accessibilité pour les accueillir ?
Non, la salle est assez récente. Les vestiaires, l'accès à la salle, tout est aux normes ; cela a grandement facilité notre projet. De plus, le club avait déjà des tables plus adaptées à la pratique fauteuil… Ah oui, juste une petite chose, un trottoir nous semblait un peu haut ; nous en avons parlé à la Mairie qui a entrepris très vite les travaux ; une semaine après s'était fait.

Est-ce difficile de monter une section ?
La section s'est montée rapidement avec l'accompagnement du comité régional handisport. Du côté du club, on avait l'envie, le matériel et les bénévoles de la structure valide. Nous avions un projet, du coup s'était plus simple.

Est-ce que cela a apporté une plus value au club ?
Au début c'était étrange… les valides ont eu des a priori, du coup le contact n'était pas forcément de bonne qualité. Depuis, les barrières sont tombées et maintenant, tout le monde veut jouer avec les gars. La section a du coup un véritable intérêt éducatif, notamment chez les jeunes. Ensuite, le club informe sur la section et cela crée souvent de la curiosité de la part des clubs que l'on reçoit pour le championnat ; cela donne une vraie image positive du club. Enfin, je me rends compte que les bénévoles sont

plus nombreux à se déplacer lorsque nous organisons des compétitions handisports. Cela redonne du dynamisme à la structure.

Sinon, comment as-tu fait pour entraîner ?
Je suis BEES 1 depuis quelques années. J'avais quand même quelques bases sur l'entraînement, mais je sentais bien qu'il me manquait l'essentiel. Donc, J'ai commencé par me former. J'ai dans un premier temps passé le C.Q.H. avec la commission tennis de table handisport ; cela m'a vraiment beaucoup aidé à comprendre toutes les problématiques liées au jeu, au handicap mais cela m'a aussi rassuré quant à mes capacités à entraîner des personnes en situation de handicap. Ensuite, je me suis baladé dans les salles, j'ai rencontré des entraîneurs, j'avais besoin d'apprendre, de me former…

Le point de vue d'un joueur, Mateo Boehas

Numéro 1 Français en Classe 10

Pourquoi es-tu venu à la pratique handisport ?
J'ai été contacté directement par diverses personnes qui étaient dans le millieu. Je suis venu au départ par curiosité car je ne connaissais pas grand choses au mouvement. J'ai pu vite me rendre compte de l'interêt de jouer en handisport que ce soit d'un point de vu personnel ou sportif.

Quels avantages as-tu donc trouvé ?
Dès le début, j'ai vu que mon niveau de jeu pouvait me permettre de jouer à bon niveau et pourquoi pas de faire des sorties au niveau international. Ensuite, cela m'a fait murir plus rapidement car on touche de plus près la vie des gens et les histoires parfois difficiles de chacun. C'est une vision différente de ce que je pouvais connaitre qui me donne envie d'aller voir plus loin et de mieux connaître les personnes avec qui je joue.
Maintenant, cela me donne l'opportunité de voyager pour faire des compétitions internationales, comme mon premier championnat d'Europe en Italie en 2013. Ici, l'ambiance est unique et les sportifs se battent peut être encore plus que dans le milieu valide.

Le tennis de table est un sport tactique. La pratique handisport a eu un impact sur ton jeu ?
Cela m'a permis de diversifier encore plus mon jeu car ce n'est pas le même ping. Vous jouez contre des joueurs différents sur un plan technique mais aussi sur un plan physique. Cela demande une analyse encore plus fine pour essayer de trouver des nouvelles solutions dans le jeu.

Quelle est l'image que tu véhicules au niveau de la pratique valide locale ?
Certains se demandent pourquoi je suis là mais le plus souvent les personnes sont heureuses de mon évolution. Dans l'ensemble, le sujet est assez peu abordé dans la pratique valide, ce qui je déplore car notre image et celle du haut niveau véhicule de nombreuses ondes positives dasn notre environnement. Comme je le dis souvent, en valide, je suis valide et en handisport je suis handisport.

Quel est ton objetcif sportif ?
Je souhaite être en équipe de France pour représenter mon pays et surtout pourvoir être selectionné un jour aux Jeux Paralympiques.

La relation FFTT - FFH

Les deux fédérations sont complémentaires depuis de nombreuses années. Ce rapprochement est né d'un désir commun de partage lié à une politique gouvernementale forte. Durant de longues années, les deux fédérations travaillaient régulièrement ensemble de manière officieuse sans pour autant mettre en avant des actions précises.

La première étape qui a marqué cette relation fut la mise en place d'un top 8 national fauteuil durant le championnat de France senior F.F.T.T. (1ère édition à Laval en 2004)
Depuis ce moment, cette relation n'a cessé d'évoluer vers de nombreuses concertations, projets et actions spécifiques pour aboutir à une convention forte de sens ainsi que d'un avenant annualisé évaluable.
C'est grâce à ces apports mutuels que nous allons de l'avant avec le même objectif.

Convention F.F.T.T. / F.F.H.

Voici quelques lignes tirées de la convention nationale 2014 :

- La F.F.H. bénéficie la délégation du ministère et organise la pratique pongiste pour les personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel sur le territoire. La F.F.T.T. collabore avec la FFH. Une commission mixte est mise en place entre les deux fédérations.
- La F.F.H. définit les catégories de handicap.
- La F.F.H. délivre les titres nationaux et sélectionne les membres de l'équipe de France.
- La question de la double licence est régulièrement réglée par voie d'avenant régionale.
- les deux fédérations mènent une action complémentaire concertée pour la formation.
- La F.F.T.T. apporte son assistance technique si besoin.

Avenant à la convention

Un avenant annualisé est proposé par la commission mixte.
L'avenant acte les actions à mener par les deux fédérations sur une année. Il précise les missions de chacun dans les secteurs de la formation (DEJEPS, initiateur, arbitre), de l'information (DVD, livret, affiche, tract), du développement (Projet régional, univers handisport du ping tour, démonstration) et du haut niveau (Désignation des arbitres, encadrement technique, relations ITTF)

Comment faire savoir et être reconnu ?

Cette action est essentielle dans une stratégie de développement. Il faut la réaliser par le biais d'affiches, de tract, de DVD, du livret, de démonstrations, d'organisation de compétitions et de démonstrations.

Où aller démarcher ?

Plusieurs pistes sont à explorer

DANS LE DOMAINE DE LA DÉTECTION

- Les écoles, car les élèves en situation de handicap sont maintenant totalement accueillis dans les écoles.
- Les structures accueillant des personnes en situation de handicap : foyers de vie, centres de rééducation, E.S.A.T., associations A.P.F., M.A.S, etc...

DANS LES DOMAINES DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE L'INFORMATION

- les collectivités : mairie, conseil régional et conseil général avec la M.D.P.H. (maison départementale des personnes handicapées)
- Les structures du mouvement fédéral : comité départemental et régional.

La labellisation des clubs

La F.F.H. s'engage dans une démarche de valorisation des clubs et des structures de loisirs sportifs qui proposent un accueil sportif attractif.

Le label Club est destiné aux clubs et sections affiliés à la FFH depuis au moins un an et ouverts à tous.

Le label est :

- Une reconnaissance officielle…
- Une valorisation sportive…
- Une communication privilégiée…
- Un réseau d'experts…
- Une garantie de qualité…

Il y a trois bonnes raisons de se labelliser :

- Officialiser une expertise des activités du club
- Bénéficier d'une communication privilégiée
- Entrer dans une démarche d'accompagnement de projet

Pourquoi s'affilier à la FFH ?

Les 10 bonnes raisons

- Mouvement : c'est faire partie de la famille handisport et participer à notre développement
- Assurance : s'affilier c'est une sécurité pour l'association et ses pratiquants
- Communication : vous bénéficiez du réseau de communication de la F.F.H.
- Réseau : le C.R.H. et C.D.H. vous assurent un soutien administratif, logistique et financier.
- Compétition : possibilité de participer aux compétitions et d'en organiser.
- Formation : nombreuses formations pour les cadres licenciés.
- Financement : aide de financement proposée par la F.F.H. ou partenaires extérieurs.
- Expertise : réseau d'experts reconnus et compétents.
- Labellisation des clubs : augmentation de la qualité de l'offre et promotion accrue.
- Reconnaissance : reconnues d'utilité publique et possédant la délégation du ministère, les associations peuvent recevoir dons, lègues et subventions.

Les tarifs en quelques chiffres : (saison 2014 / 2015)

- Affiliation : 90 €
- Licence Compétition + de 20 ans : 60,50 €
- Licence Compétition – de 20 ans : 25 €
- Licence Loisir : 25 €
- Licence Cadre : 25 €
- Pass'Sport 10 jours : 3,00 €
- Pass'Sport 3 jours : 1,00 €

Les ressources et aides de notre réseau

Nous pouvons considérer qu'il existe des aides financières « directes » ou « indirectes ».

Les possibilités d'aides indirectes sont nombreuses dans le monde du sport. Le C.N.D.S. reste le dispositif incontournable pour tout clubs et peut être demandé spécifiquement pour les sections handisports des clubs valides avec les mêmes conditions d'éligibilité.
Pour plus d'information sur ce C.N.D.S., renseignez vous auprès de votre C.R.H. ou de votre D.R.J.S.C.S.
Suivant les régions, les conseils régionaux accompagnent régulièrement les sections handisports dans la prise en charge des licences, dans l'affiliation et la formation.
Les C.D.O.S. et C.R.O.S. quant à eux sont des acteurs importants dans le secteur de la formation des dirigeants bénévoles.

Outre ces aides, il est possible de se porter candidat pour des dispositifs spécifiques comme avec l'A.N.C.V. qui aide les clubs sur l'organisation d'un stage sportif ou des vacances mais aussi de nombreuses fondations : Fondation G.E.O.D.I.S., Fondation de France ; Fondation R.A.T.P., fondation mutuelles du Mans assurance, fondation G.D.F. Suez, Fondation O.C.I.R.P., Prix Jean Louis Calvino, …
Pour ces fondations, il faut remplir des conditions spécifiques.

Enfin, des acteurs historiques comme les Lions, Rotary, Kiwanis, Inner Wheel et autres clubs peuvent être des intermédiaires locaux non négligeables.

Les aides fédérales

Par le biais de la fédération française handisport, vous disposez de solutions pour l'aide à l'acquisition de matériel sportif. Ce dispositif est financé sur les fonds propres de la F.F.H. avec le soutien des « bouchons d'amour ».
L'aide fédérale est liée au nombre de licenciés de la section et celle des « bouchons d'amour » tient compte du nombre de demandes et ne pourra excéder 30 % d'un devis ou d'une facture.

Avec la fédération, vous pouvez délivrer un reçu fiscal pour toutes personnes ou entreprises qui proposeraient des dons en nature ou en numéraire à votre association. (La réduction d'impôt qui en découle est de 60 % pour les entreprises à 66 % pour les particuliers)

x 1. Florian Merrien, champion paralympique par équipe C3
x 2. Anne Barneoud, C7, médaillée paralympique par équipe
x 3. Thomas Bouvais, vice champion du monde par équipe C9

La classification des pratiquants

2 questions sont à envisager en premier lieu

- De quoi le joueur est-il capable ?
- Quels sont les éléments techniques que le handicap du joueur ne lui permet pas de réaliser ?

Il s'agit alors de constituer une catégorie homogène de classe qui ne soit pas seulement associée à un diagnostic précis de handicap. Il s'agit d'une classification fonctionnelle et non exclusivement anatomique qui tient compte des aptitudes en situation de jeu.
L'âge et le niveau d'entraînement ne constituent pas un critère décisionnel.

En tennis de table handisport, les athlètes qui participent aux compétitions présentent des handicaps d'origine très différente :

- Tétraplégiques et paraplégiques,
- Séquelles neurologiques assimilables
- Amputés et assimilés (agénésies, arthrodèses …)
- Infirmes Moteurs Cérébraux
- Grands handicapés (myopathes, fauteuil électrique)
- Déficients intellectuels

Toutes les catégories de handicap ne sont pas spécifiquement représentées (ex : déficience visuelle)

Les bases de la classification

L'approche de la classification fonctionnelle demeure toujours une analyse du handicap dans toutes ses composantes médicales.

Désormais, la compréhension du potentiel restant s'analyse en fonction des critères d'exécution technique et tactique du joueur qui résultent de son handicap et de sa déficience.
Il s'agit donc de comprendre le processus de classification comme la convergence d'une double analyse fonctionnelle incluant des aspects médicaux et des aspects technico-tactiques, basées sur l'étude de l'exécution, des capacités d'enchaînement et d'application tactique.

Descriptif des 10 classes

Les catégories ci-dessous sont proposées à titre indicatif car la classification n'est pas aussi simple. Chaque handicap est différent et demande une étude particulière.

- **Joueurs assis**
- Classe 1 : Tétraplégique parfois en fauteuil électrique, raquette attachée dans la main.
- Classe 2 : Tétraplégique plus autonome, raquette également fixée dans la main.
- Classe 3 : Paraplégique ayant une perte importante d'équilibre.
- Classe 4 : Paraplégique ayant une meilleure stabilité du tronc.
- Classe 5 : Para-polio ou handicap divers ne permettant pas la pratique en position debout.
- **Joueurs debout**
- Classe 6 : Handicap très important des membres inférieurs associé parfois à un handicap d'un ou des membres supérieurs.
- Classe 7 : Handicap des membres inférieurs et du bras qui tient la raquette.
- Classe 8 : Handicap important sur un ou deux membres inférieurs qui gène le déplacement.
- Classe 9 : Handicap sur un membre inférieur, ou sur un membre supérieur qui engendre un déséquilibre.
- Classe 10 : Handicap du bras qui ne tient pas la raquette, mais qui n'entraîne pas un déséquilibre trop important, ou léger handicap d'un membre inférieur permettant un excellent déplacement.

Plus le handicap est important plus le chiffre de la classe est petit.

Le tennis de table pour les sourds

En France, la pratique pour les sourds est intégrée à nos compétitions F.F.H.
Ces pratiquants sont obligatoirement proposés en classes 10. (Un audiogramme est demandé pour la classification)
Au niveau international, des compétitions spécifiques existent pour les pratiquants sourds mais elles ne sont pas rattachées à l'I.T.T.F. P.T.T. qui ne les reconnaît pas actuellement.

A titre d'information, la classe 11 existe au sein de l'I.T.T.F. Elle représente les pratiquants ayant un handicap mental. La classification en sera plus spécifique. Il faut se rapprocher de la fédération française du sport adapté pour recevoir des informations complémentaires.

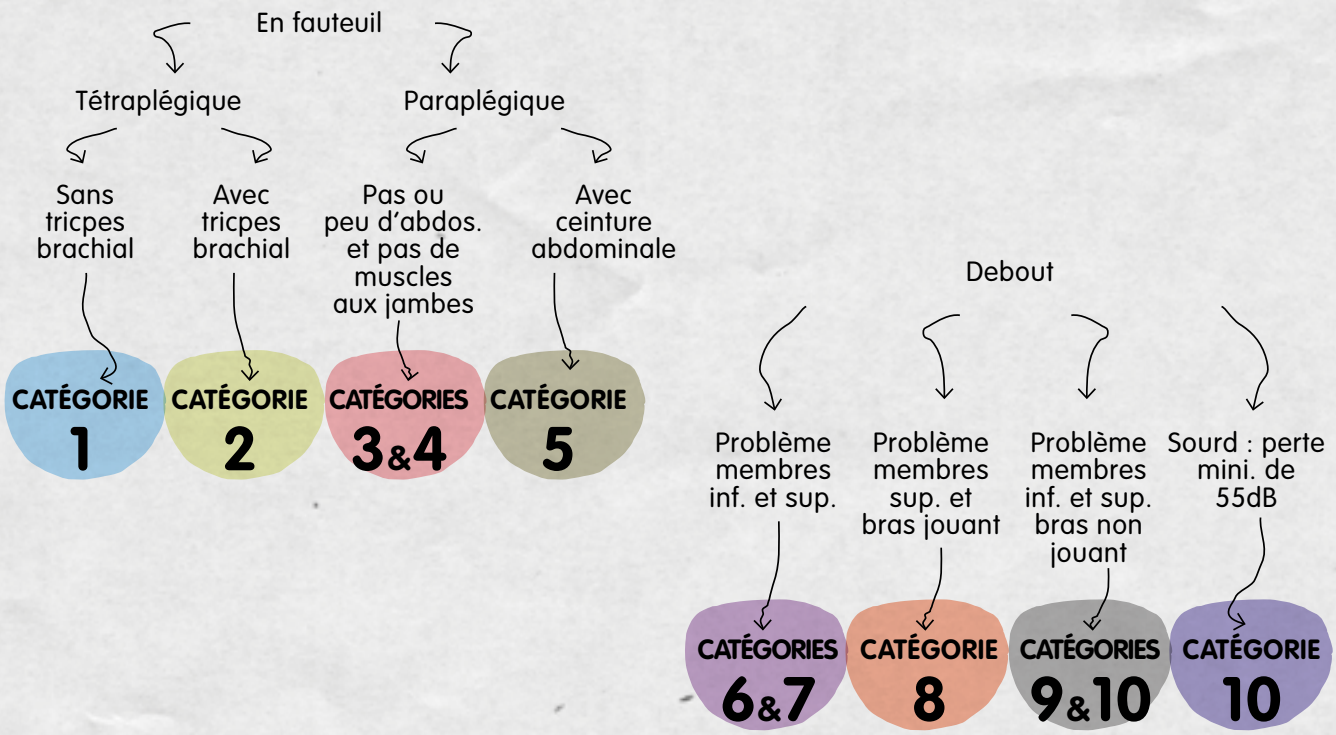

Catégories de handicap

La répartition d'un athlète dans sa classe de handicap, au niveau national ou international est décidée par la commission via des classificateurs.

Pour la France, le protocole est assez simple. Il faut remplir le document spécifique (téléchargeable sur le site de la commission www.tthandisport.org), le faire remplir par un médecin ou un kinésithérapeute puis le retourner au responsable de la classification accompagné de 2 photos d'identité et d'une enveloppe timbrée.

En retour, la personne recevra sa carte de classification officielle avec sa catégorie. Si il y a un doute sur la classe après étude du dossier, un rendez-vous lors d'une compétition officielle sera alors obligatoire pour affiner le choix.

Les jeunes de moins de 18 ans, bénéficient d'une classification provisoire qui sera évaluée annuellement jusqu'à la fin de leur croissance et de la stabilité de leur handicap qui est souvent évolutif au moment de la demande de classification.

Au niveau international, il faut repasser une classification spécifique lors de sa première compétition sur les mêmes bases qu'en France, car les classifications nationales ne font pas foi au sein de l'ITTF.

Comment se faire classer ?

Le choix de la catégorie d'un athlète au niveau national ou international est décidé par des classificateurs. C'est la classification internationale qui sera retenue en France si celle-ci s'avère différente.

Statistiques des classifications en France

Saison	Classification	Femmes		Hommes	
		Assis	Debout	Assis	Debout
1980-2008	1252	91	106	442	613
2008-2009	55	1	3	15	36
2009-2010	90	7	5	28	50
2010-2011	59	5	2	15	37
2011-2012	50	3	5	17	25
2012-2013	81	7	9	27	38
2013-2014	50	3	5	16	26
TOTAL	**1637**	**117**	**135**	**560**	**825**

Un matériel adapté

Concernant les fauteuils, la réglementation est assez souple. Il est possible de jouer avec tous les types de fauteuil de vie ou de sport.

La règle la plus importante concerne la hauteur du coussin qui ne doit pas dépasser 15 cm (il est possible d'avoir plusieurs coussins, l'un plus dur en bas et l'autre plus souple dessus).

Trois points sont à prendre en compte

- Éviter les roulettes avant gonflées qui rendent très difficile les déplacements latéraux
- Utiliser un dossier le plus bas possible (en fonction du handicap) afin d'éviter d'être gêné lors des mouvements de rotation du tronc.
- Personnaliser l'utilisation des freins. Trois options sont possibles :
  - **Jouer sans frein :** Cette option permet un petit déplacement latéral et d'avant en arrière. Toutefois, cela convient principalement à des joueurs disposant d'une bonne musculature abdominale, voire de la possibilité d'utiliser ses jambes. Dans le cas contraire, le joueur perd rapidement le contrôle de son fauteuil et peut alors se retrouver dans une position difficile par rapport à la table
  - **Jouer avec un frein :** Permet une certaine stabilité avec une possibilité de pivoter autour de la roue qui est freinée (celle qui tient la raquette) mais limite les déplacements latéraux et interdit ceux en profondeur
  - **Jouer freiné :** Donne une très bonne stabilité mais interdit tout déplacement tant latéraux qu'en profondeur. (Régulièrement utilisé par les classes 1 et 2).

Toutefois, il faut éviter les certitudes en ce domaine. Chaque pratiquant en fauteuil doit tester les différentes solutions et retenir celle qui lui convient le mieux et mettre en place les adaptations nécessaires.

Le matériel spécifique au tennis de table

Le matériel de jeu utilisé pour la pratique handisport est identique à celui utilisé par les joueurs valides. Compte tenu de la spécificité du jeu fauteuil (placement du corps par rapport à la balle plus difficile à assurer), le nombre de pratiquants utilisant des raquettes « combi » est plus important chez les joueurs « handisports » (pour des motifs de compensation des déplacements principalement).
Ceci se confirme d'ailleurs dans les classes de handicap les plus lourdes (1 à 3 en fauteuil et 6 à 7 chez les debouts).
Pour les personnes souffrant de limitations physiques très importantes (ex : myopathes), il est possible de réduire la surface de la raquette afin d'en limiter le poids, voire de ne coller qu'un seul revêtement pour les pratiquants qui ne peuvent jouer qu'avec un seul côté de la raquette (devant eux uniquement).
Il est possible que certains joueurs debouts soient appareillés avec des équipements spécifiques :

- × Une lame en carbone remplaçant la jambe d'un amputé sous le genou
- × Un très gros appareillage sur une ou les deux jambes afin de pouvoir marcher
- × Une adaptation d'un équipement spécial servant à fixer la raquette sur le bras atteint.

Il sera alors important d'expliquer aux autres pratiquants l'utilisation de ces équipements (qui peuvent dans certains cas autoriser le port du bas de survêtement lors de la pratique).

× 1. Rainer Schmidt, Allemagne, C6
× 2. Viktor Didukh, Ukraine, C8
× 3. Olivier Chataignier, C9

× 1. Jean-Yves Abbadie, C6
× 2. Isabelle Lafaye, quadruple championne paralympique en C2
× 3. Vincent Boury, champion paralympique C2

Des accessoires indispensables

Pour les joueurs évoluant en fauteuil, il existe des accessoires nécessaires dès le début de la pratique pour le bon déroulement de l'activité.

Le ramasse balle : Accessoire permettant de ramasser les balles sans se baisser. Il peut être conçu de différentes façons mais doit rester léger et d'une hauteur d'environ 60 cm. C'est indispensable lors de l'accueil de personnes en fauteuil roulant et mal marchant.

Attelle de raquette : Pour les joueurs tétraplégiques l'utilisation d'un accessoire pour la préhension de la raquette est quasiment obligatoire. En effet, les personnes tétraplégiques ont de grandes difficultés pour serrer fort un objet dans leur main. Cet accessoire peut peut prendre la forme d'une bande élastique, d'une coque dans laquelle on glisse la main, voir même d'un moule où le bois est intégré et le joueur place sa main à l'intérieur.

Kit de blocage : Pour les joueurs en fauteuil roulant de catégories 1 à 3, il peut être très utile de pouvoir bloquer les petites roues avants afin d'assurer seulement la capacité d'un déplacement en profondeur (arrière avant). L'utilisation du kit permet de jouer sans freins sur les roues arrière.

Table adaptée : L'accueil de public en fauteuil roulant nécessite, autant que faire se peut, la mise à disposition d'une table adaptée. En effet, les joueurs assis peuvent rencontrer des difficultés pour jouer si la table possède une barre horizontale (dit traverse de pieds) trop rapprochée du fond de la table et placée entre les deux pieds du plateau.
Depuis de nombreuses années les fabricants se sont efforcés de concevoir des équipements adaptés avec cette fameuse traverse qui a été supprimée ou reculée à 40 cm minimum de la fin du plateau de jeu. Ceci n'est pas réglementairement obligatoire mais vivement conseillé.
En cas d'impossibilité de changer de table, nous vous conseillons vivement d'ajouter une barre en mousse sur cette traverse centrale pour protéger des chocs aux tibias.

DE L'AVENIR
SPORT

Les réglementations

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que les dispositions architecturales des établissements recevant du public (ERP) doivent être telles que ces locaux soient accessibles à tous, quel que soit le type de handicap notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Les établissements sportifs couverts, les salles polyvalentes à dominante sportive, sont pleinement concernés par cette obligation et chaque commune doit veiller à la mise en œuvre de l'accessibilité. Parfois, la mise aux normes des locaux et voies d'accès pour les personnes en situation de handicap ne nécessite pas de travaux importants.
Outre le fait de pouvoir accéder au plateau de jeu, il faut que l'accès aux vestiaires mais surtout aux sanitaires soit prioritaire.

Spécificités du tennis de table

Le tennis de table handisport se pratique en simple et en double, debout ou en fauteuil roulant.
Le règlement est identique à celui de la fédération française de tennis de table à l'exception de quelques adaptations liées à la pratique en fauteuil roulant :

- le fauteuil doit être équipé de repose-pieds de façon à ce que les pieds ou les repose-pieds ne soient pas en contact avec le sol pendant le jeu.
- Les fauteuils roulants doivent avoir au moins deux grandes roues et une petite roue.
- Le joueur ne peut lever qu'une seule fesse pendant qu'il touche la balle.
- En simple, le serveur doit réaliser son service de manière à ce que la balle sorte par le fond de la table, même après plusieurs rebonds. Ainsi, les services rétro (effet dont la particularité est de faire revenir la balle vers soi) ou sortant sur les côtés, ne sont pas valables. Ils sont considérés comme des services à remettre.
- En double fauteuil, la règle est aussi spécifique. Une fois le service effectué

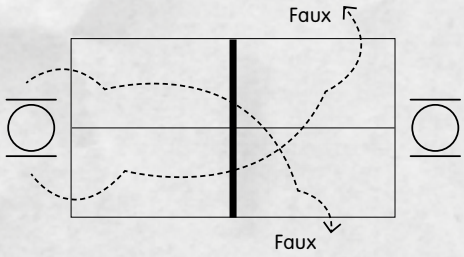

(en diagonale), la règle de l'alternance de joueur ne s'applique pas. Le service ne peut pas être rétro mais peut sortir sur le coté droit de la table.

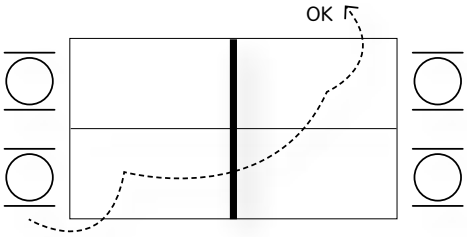

Toutefois, le fauteuil de chaque joueur d'une paire donnée ne doit pas franchir la ligne imaginaire qui prolonge le milieu de table sous peine de perdre automatiquement le point.

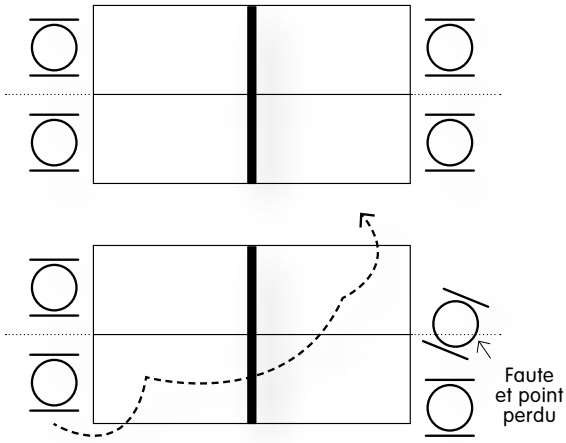

Si une paire est composée d'une personne en fauteuil et d'un valide, la règle d'alternance n'est pas non plus obligatoire.

- En fonction du handicap et avec une attestation délivrée par le classificateur, le joueur peut modifier son lancé au service, avoir des attaches supplémentaires pour lui ou le fauteuil ainsi que d'avoir les deux mains tenant la raquette attachées.
- Dans une action de jeu, une personne en fauteuil peut toucher le plateau de la table avec la main de la raquette pour se remettre en équilibre. Si lors de ce mouvement, la table est déplacée de quelques centimètres, le point sera alors perdu.

Ce contact avec la table peut endommager le plateau mais aussi créer une blessure à moyen terme au pratiquant. Il est conseillé de réfléchir à une protection spécifique.

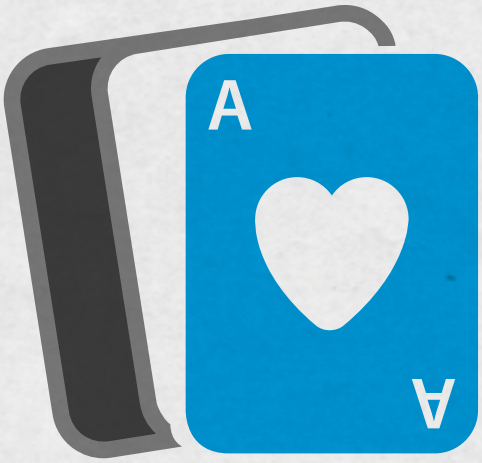

Techniques et tactiques de jeu

Les techniques de jeu

Pour la pratique handisport, les aspects techniques du tennis de table sont les mêmes, ils ont juste été adaptés en fonction du handicap du joueur et/ou de l'efficacité du coup technique par rapport aux joueurs. On retrouve surtout beaucoup de variations au niveau des effets, de la profondeur et de la vitesse de la balle.

Seule la « chandelle » (balle haute avec effet rétro rebondissant juste derrière le filet et revenant vers soi) constitue un coup technique à part entière du tennis de table handisport et plus particulièrement aux catégories 1 et 2. Cette technique complexe et souvent risquée est une arme forte pour ces catégories car elle met l'adversaire hors de porté de la balle.

Pour les joueurs fauteuils et même si le jeu actuel évolue vers le jeu valide, il ne faut pas oublier que la poussette est un coup technique important à travailler car utilisée très régulièrement. Le travail de la poussette est incontournable surtout dans le jeu au coude, qui est l'un des points névralgiques du jeu en fauteuil.

Il faut prendre en compte que la gestuelle doit s'adapter au handicap de la personne et non l'inverse. Cela veut dire que les bases ne sont pas automatiquement les mêmes pour tous et qu'il faut toujours trouver des solutions d'adaptation.

Lors de l'apprentissage, il est important de mettre en rapport les contraintes morphologiques du pratiquant avec les contraintes « biomécaniques » de certains coups techniques. Pour quelques joueurs, certains coups techniques sont rares ou inadaptés à leur pathologie. (Exemple le top spin du revers en classe 2 ou la frappe sur balle haute).
Enfin, pour les fauteuils, il est obligatoire d'utiliser la main non jouante pour tenir la main courante du

× 1. Nicolas Savant Aira, champion d'Europe en C5
× 2. Geneviève Clot, championne paralympique par équipe en C2
× 3. Jean François Ducay, vice champion paralympique en C1

fauteuil pour avoir un appuie stable. Il faut imager ce bras comme la ceinture abdominale que le pratiquant n'a peut être pas et qui lui permet de se mouvoir facilement.

Pour les tétraplégiques, le système de prise sur la main courante est moins évidente. Une adaptation est donc nécessaire pour obtenir cette stabilité.

Les tactiques de jeu

Il nous semble important de différencier la pratique debout de la pratique assise.

Chez les fauteuils, le placement de balle est primordial.
Mettre hors de portée l'adversaire est essentiel car un joueur en fauteuil ne peut pas bien se placer sur toutes les touches de balles d'un échange, surtout s'il est rapide.
Ainsi, même s'il doit être capable de faire des points avec de nombreux échanges et changements de rythmes, cette tactique est trop peu utilisée.

Lors d'une confrontation avec un joueur valide, cette tactique devra faire partie de la base de son jeu.
Le joueur fauteuil doit développer des capacités pour réaliser plusieurs coups identiques en fonction d'un placement de balle différent mais aussi et presque surtout être capable d'analyser le handicap de son adversaire pour en tirer les contraintes physiques et techniques et ainsi adapter sa tactique de jeu en conséquence.

Pour les joueurs debouts, la notion de placement n'a pas la même importance selon la classe de handicap.
On pourrait ainsi résumer que pour les classes 6 à 8 on se rapproche fortement des éléments cités pour les joueurs fauteuils, en ajoutant une importance plus grande à l'analyse du handicap adverse.
Pour les classes 9 et 10, nous entrons totalement dans le jeu valide traditionnel où le handicap passe presque en arrière plan.

Le plus gros du travail dans l'entraînement sera de mettre en corrélation les contraintes physiques du pratiquant avec les besoins techniques et tactiques liés à sa catégorie et ainsi mettre en place un apprentissage en essayant de multiples combinaisons avec le matériel spécifique (picot avec ou sans mousse, soft).

La formation

Les Présidents de clubs ambitieux souhaitant se développer sur ce public voient souvent le frein de la qualification de l'encadrement professionnel et bénévole. En effet, il sera difficile de mettre en place un projet concernant l'accueil de public en situation de handicap sans avoir la connaissance. La formation est une réponse sine qua none au montage d'un projet.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES REVÊT PLUSIEURS INTÉRÊTS

- Elle permet à la structure de faire face à sa volonté d'évolution en développant les compétences des salariés en termes de « savoir » et « savoir faire » requis pour la mise en place de projets structurants.
- Elle permet à la structure de financer les postes des salariés en proposant des services liés aux nouvelles compétences de l'employé.
- Elle permet au professionnel d'augmenter ses propres champs de compétences lui donnant une motivation supplémentaire au sein de l'association et lui permettant de progresser dans son métier d'éducateur.

DANS CE CONTEXTE, LA FFH PROPOSE DES FORMATIONS SPÉCIFIQUES

- Les formations fédérales : L'Abécédaire, le moniteur et le C.Q.H.
- Les formations professionnelles : le DEJEPS handisport

Les formations fédérales

- **L'Abécédaire :** c'est la formation fondamentale handisport. Elle permet l'accès à toute la filière et constitue une base obligatoire pour l'accès à l'encadrement du public en situation de handicap.
- **Le Moniteur :** cette formation est dispensée par la commission tennis de table de la FFH. Elle s'adresse à toute personne souhaitant encadrer et initier bénévolement un public de

personnes handicapées physiques ou sensorielles.
D'autre part, elle s'inscrit dans la formation du DEJEPS tennis de table de la FFTT et permet aux stagiaires de se sensibiliser à la pratique du tennis de table handisport.
L'objectif du diplôme est d'être capable de connaître l'activité adaptée et les différents principes techniques (fondamentaux) avec des illustrations liées aux différentes déficientes et d'être capable de mettre en œuvre la séance en veillant à la sécurité du pratiquant, des tiers et du lieu de pratique.

× **Le Certificat de Qualification Handisport (C.Q.H.) option tennis de table :** c'est une formation complémentaire ouverte aux personnes extérieures à la FFH souhaitant offrir aux sportifs handicapés leurs compétences techniques dans leur activité.
Le CQH se décline en une quinzaine d'options. Il est plus particulièrement destiné aux cadres sportifs titulaires d'un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) permettant l'encadrement contre rémunération.
La formation se déroule sur une semaine complète.

Des formations professionnelles

DEJEPS Handisport (diplôme de niveau III ou Bac+2)

Cette formation en alternance (500 heures en structure professionnelle et 120 heures en structure handisport) s'adresse aux éducateurs sportifs, ayant une expérience et répondant aux pré requis, souhaitant enseigner et/ou entraîner dans le champ des activités physiques et sportives auprès d'un public composé spécifiquement de personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel.

L'objectif est d'assurer une fonction professionnelle de coordination et d'encadrement dans le champ de l'enseignement et de l'entraînement auprès de personnes déficientes motrices et/ou sensorielles ainsi que de concevoir et coordonner la mise en œuvre de projets d'action dans le champ du handisport dans les associations sportives ou les établissements spécialisés.

Toutes les informations de ce livret sont disponibles en détail sur les sites suivant

SITE DE LA COMMISSION DE TENNIS DE TABLE HANDISPORT
www.tthandisport.org
Pour trouver un club près de chez vous, organiser une compétition, se faire classifier, s'inscrire à une compétition et revoir des vidéos de haut niveau.

SITE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
www.handisport.org
Pour affilier votre club, vous licencier ou connaître les partenaires près de chez vous.

SITE DE LA BRANCHE HANDISPORT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE
www.ipttc.org
Pour vous informer des tournois internationaux et des compétitions de références

Sources et bibliographie

- Manuel des cadres niveau 1 de l'I.T.T.F.
- Handisport Le Guide de la F.F.H.
- Site internet A.G.E.F.I.P.
- Guide E.S.S.E.C.
- Office des personnes handicapées du Québec, l'intégration, 2005, Vol. 14
- Guide d'accueil tennis de table (Charcot tt)

Gerflor
theflooringgroup

Partenaire de l'équipe
de France de tennis
de table handisport
pour RIO 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

malakoff médéric

SOCIETE GENERALE

RENAULT

Fondation SFR
Engagés pour l'égalité des chances

EDF

EDF